

## ANNEXE III – 8

### PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°8 « PESTICIDES : PAS DE SOLUTION MIRACLE SANS UN EFFORT CONSÉQUENT DANS LES PRATIQUES ACTUELLES ? »

#### **I - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAJEURS ISSUS DE LA CONSULTATION**

Le constat préoccupant fait par l'état des lieux quant à la présence des pesticides dans les eaux du bassin, ainsi que l'urgence de se mobiliser pour engager des actions de réduction des pollutions, est bien partagé. Il n'en reste pas moins que diverses propositions sont faites soit pour améliorer la rédaction de la question importante (les versions « courte / document de consultation » et « version longue / état des lieux » connaîtront des modifications), soit pour proposer des pistes d'actions qui devront être étudiées plus finement dans le cadre de la préparation de la révision du SDAGE. Ces propositions portent sur les points suivants.

#### **I – 1 Pesticides et santé**

- Si les risques que les pesticides représentent en terme de santé publique sont réels, il convient toutefois de nuancer le propos (notamment dans la version courte de la « question importante »), certains points faisant encore aujourd'hui débat. Par exemple, s'il semble aujourd'hui que les expositions chroniques des populations aux substances toxiques (au premier rang desquelles, pour ce qui concerne les pesticides, se trouvent les agriculteurs) comportent des risques sanitaires, il est nécessaire d'engager des enquêtes épidémiologiques en superposition des zones où la présence de pesticides dans les eaux est avérée pour en tirer des conclusions plus précises quant aux effets sanitaires sur les consommateurs d'eau.
- Les effets tant sanitaires qu'environnementaux du cumul d'impact des molécules dont les propriétés sont très variables d'une molécule à l'autre sont eux aussi aujourd'hui encore mal connus.
- Chacun s'accorde toutefois sur le fait que la pollution est suffisamment préoccupante pour se mobiliser dès à présent et éviter un «point de non retour ». Les conclusions complémentaires à apporter au plan scientifique sur les effets sanitaires des pesticides ne doivent donc pas constituer un frein à l'engagement rapide d'actions de lutte contre la pollution. Cela est d'autant plus nécessaire que certains avis relèvent que les traitements des eaux dans les captages d'eau potable, outre leur coût, ne sont pas efficaces contre toutes les molécules (glyphosate / round up).
- Il est suggéré de changer la numérotation des questions importantes pour faire remonter celles qui concerne la santé (questions importantes 7, 8, et 9).

#### **I – 2 Quels leviers d'actions pour une évolution des pratiques agricoles moins consommatrices de pesticides ?**

Beaucoup d'avis soulignent qu'une des conditions importantes d'évolution de ces pratiques résident dans la politique agricole décidée aux niveaux européen et national. Les orientations économiques (en terme d'aide publique notamment) de ces politiques devraient

enrayer la tendance à l'augmentation de la taille des exploitations et à leur spécialisation sans quoi l'amélioration des pratiques restera d'impact limité. Dans le même sens, beaucoup insistent sur le fait qu'aujourd'hui, l'intérêt économique des pratiques peu génératrices de pollution est moindre que d'autres modes de production. Plusieurs avis relèvent également que les acteurs de l'eau (comités de bassin ?) devraient dorénavant être associés aux évolutions de ces politiques. Il paraît important que le comité de bassin, via quelques modifications de la question importante « version longue » et/ou par d'autres moyens, puisse faire remonter ce message au niveau national.

Cela étant, même si les acteurs du bassin n'ont pas entre leurs mains tous les leviers d'actions, cela ne signifie pas au contraire que des actions ne puissent être engagées pour améliorer sensiblement la situation. De ce point de vue, plusieurs avis relèvent le caractère assez pessimiste de la rédaction de la question importante (l'un d'eux parle même d'« aveu d'impuissance ») qui doit sans doute mieux mettre en évidence les perspectives d'améliorations possibles. Or ces perspectives existent. Certaines, celles liées aux améliorations des pratiques de la « filière » agricole, sont largement évoquées dans la rédaction de la question importante et méritent parfois d'être précisées et/ou positivées. D'autres, comme l'idée de traiter la question des pesticides à une échelle territoriale (par exemple en associant plus qu'auparavant la profession agricole aux actions à engager dans le cadre de SAGE ou de contrats de rivière, lac, nappes, baies, étangs) mérite d'être développée plus explicitement : elle est en tout cas une voie de progrès à explorer à l'avenir dans le cadre de la préparation de la révision du SDAGE.

### ***I – 2-1 Evolutions des pratiques et actions à engager dans le cadre de la « filière agricole » : quelques précisions***

- S'il semble admis que la réglementation n'est pas suffisante pour régler tous les problèmes de pollution par les pesticides, elle n'en reste pas moins un levier d'action qui permettra d'avancer. La rédaction de la question importante, parfois trop « négative », devra être rééquilibrée en ce sens (notamment dans sa « version courte ») ;
- Même chose pour les évolutions liées à la PAC, que le dernier § page 181 considère a priori comme insuffisante. Ce paragraphe méritera par ailleurs d'être précisé pour mieux identifier les apports de la PAC (éco-conditionnalité vis-à-vis des bandes enherbées, impact indirect via les changements de stratégie d'exploitation notamment) et ses limites (l'éco conditionnalité ne concerne que les cultures qui font l'objet d'aides PAC). Tant pour la réglementation que pour la PAC, il convient de se laisser du temps pour juger a posteriori des résultats qui peuvent être intéressants vis-à-vis des pollutions ponctuelles et des dérives des pulvérisations vers les eaux superficielles, ce qui n'enlève rien, sur certaines zones, à la nécessité d'engager des mesures complémentaires (notamment pour protéger les eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable) ;
- De la même manière, la conclusion de la « version courte » de la question importante devrait plutôt ouvrir la voie au développement de pratiques non intensives (agriculture intégrée et biologique, pratiques alternatives) plutôt que de limiter le discours à l'agriculture biologique en en restreignant d'emblée les capacités de développement ;
- Au delà du § consacré aux AOC en page 183, il importe d'une manière plus générale de valoriser la qualité des produits en la liant à la qualité environnementale de la production. Dans le même ordre d'idée, certains évoquent une piste qui pourrait être examinée dans le cadre de la préparation de la révision du SDAGE : celle de certification ISO 14 000 pour l'agriculture, plus motivant et « vendeur » qu'un dispositif de « mise aux normes » ;
- Le § page 181 devrait surtout mettre en évidence la nécessité de développer la recherche pour des molécules plus spécifiques, moins rémanentes, et réellement bio-

dégradables (y compris métabolites et produits dérivés).

### ***I – 2-2 Le nécessaire développement de démarches territorialisées***

Un des moyens de territorialiser les actions de lutte contre les pesticides semble résider dans la participation active du monde agricole (chambres d'agriculture notamment) dans les démarches concertées de gestion par bassin versant. Ces démarches permettent en effet :

- Des acquisitions de données précises et donc un diagnostic plus fiable des différentes situations rencontrées sur un territoire : identification des zones non soumises aux influences des pesticides, des zones polluées, clarification des types de polluants (quelles molécules sont retrouvées et avec quel degré de toxicité ?), identification différenciée des enjeux selon les secteurs (pollution des milieux aquatiques, des captages d'eau potable, ...), origine des polluants (agricoles ou autres), etc.
- La mise en place de dispositif de sensibilisation, d'animation, voire de formation des auteurs des pollutions ;
- L'engagement d'actions collectives et concertées ;
- Des actions ciblées au niveau du foncier ;
- Un dispositif fin de suivi des milieux ;
- Etc.

### **I - 3 Autres remarques formulées :**

- Nombre de courriers reviennent sur la question du financement de ces actions, sans que ce soit pour autant une critique de la question importante qui aborde ce sujet.
- Même remarque sur la lenteur des écoulements et l'inertie des milieux à prendre en compte pour déterminer les objectifs 2015 (point également évoqué dans la question importante « version longue »).
- Plusieurs courriers suggèrent d' « objectiver » la rédaction de la question importante : les précisions faites dans les paragraphes ci-dessus, qui ont vocation à enrichir la rédaction finale, procède de cette idée. Autre exemple page 179, il semble opportun de ne pas porter de jugement sur l'évolution apparente de la situation quant à la contamination des eaux par les pesticides qui peut résulter uniquement d'une plus grande recherche des substances, ce qui n'enlève rien au caractère préoccupant du constat de pollution actuelle.
- Quelques courriers ont relevé que la référence au tonnage de matière active vendue au niveau national (100 000 t) n'était pas un bon indicateur des problèmes de pollutions rencontrés dans le bassin. C'est tout à fait exact, l'intérêt de ce chiffrage était simplement de montrer que 92 000 t revenait au monde agricole, témoignant ainsi de la priorité à agir à ce niveau. La référence faite au seul « 100 000 t » dans la version courte sera donc à revoir (voire à supprimer).
- Quelques courriers relèvent que l'agriculture génère également des pollutions nutritive et bactériologique, mais chacun semble s'accorder, sans nier les problèmes posés par ces pollutions, que l'enjeu des pesticides est plus important et justifie une « question importante » dans l'état des lieux.
- Parler dans le titre de la question importante de « *changement* » et non pas d'« *effort* » conséquent dans les pratiques actuelles.

## **II – PROPOSITIONS DE SUITE A DONNER**

### **II – 1 Titre**

Il est proposé un changement dans le titre qui deviendrait : « **pesticides : pas de solution miracle sans un changement (et non pas « un effort ») conséquent dans les pratiques actuelles** ».

### **II – 2 Amendement aux textes**

Il est donc proposé qu'un certain nombre de modifications soient apportées aux documents :

- Des précisions (auxquelles il est fait référence dans la partie I de la présente note) dans la rédaction de la question importante détaillée du document d'état des lieux.
- Des améliorations de rédaction du texte du document de consultation souvent trop approximatif.
- Outre les éléments indiqués ci-dessus, il conviendra également :
  - De nuancer le propos sur la question pesticides et santé publique. S'il semble aujourd'hui que les expositions chroniques des populations aux substances toxiques (au premier rang desquelles se trouvent les agriculteurs) comportent des risques sanitaires, il y a encore débat quant aux effets sanitaires sur les consommateurs d'eau ;
  - De ne pas faire référence aux 100 000 t de matières actives vendue au niveau national comme étant « à l'origine d'une inquiétante pollution aquatique » ;
  - De conclure la question importante en ouvrant la voie au développement de pratiques non intensives (agriculture intégrée et biologique, pratiques alternatives...) plutôt que de limiter le discours à l'agriculture biologique en en restreignant d'emblée les capacités de développement ;

Il semble également important que le Comité de bassin puisse faire remonter au niveau national le fait qu'une des conditions de l'amélioration de la situation réside dans la définition des politiques agricoles au niveau national et européen.